

**DEJEPS Animation Socio-Educative ou Culturelle (ASEC)
Mention Coordination de projets**

Code RNCP
39930

Code formation
33633512

Niveau
5 – Bac+2

Objectifs et contexte de la certification

Le titulaire du DEJEPS ASEC :

- Assure la **conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'action** dans une démarche d'éducation populaire s'inscrivant au service du projet de développement de la structure qui l'emploie. Ces projets peuvent s'adresser à différents publics et revêtent une intention éducative ;
- Est **force de proposition** pour alimenter la réflexion stratégique conduite au sein de la structure ;
- Réalise une **veille sur l'évolution** des pratiques, des démarches socio-éducatives et des réglementations de son domaine.

Activités visées

- Organisation et animation de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention ;
- Accompagnement des apprentissages et de la montée en compétences de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention ;
- Analyse de l'environnement du projet d'action ;
- Définition des objectifs, du plan d'action et de la démarche d'évaluation du projet d'action ;
- Elaboration du budget du projet d'action et recherche de financements ;
- Coordination de la mise en œuvre et suivi budgétaire, matériel et logistique du projet d'action ;
- Evaluation et mise en perspective du projet d'action ;
- Mobilisation des partenaires opérationnels et des réseaux professionnels autour des activités conduites dans un périmètre d'intervention ;
- Actions de représentation opérationnelle et technique visant à inscrire la structure dans les dynamiques partenariales et institutionnelles locales.

Blocs de compétences

La formation est répartie en **4 blocs de compétences** pour un total de **700 heures de cours théoriques** :

Bloc 1

Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation

- Organiser le travail d'une équipe, en respectant le cadre légal et réglementaire ainsi que les règles et procédures en vigueur au sein de la structure et en tenant compte des besoins spécifiques des membres de l'équipe en situation de handicap, en vue d'assurer le fonctionnement de son périmètre d'intervention.
- Animer une équipe, en s'appuyant notamment sur des démarches participatives et en tenant compte des enjeux d'émancipation, de bien-être et de sécurité de l'équipe, en vue de faciliter la dynamique de groupe au service des objectifs à atteindre.
- Mettre en œuvre des actions d'accompagnement ou de tutorat, en tenant compte des besoins des membres de l'équipe, notamment ceux en situation de handicap, en vue de développer leurs compétences et de faciliter leur implication individuelle et leur autonomie.
- Concevoir une intervention à visée pédagogique auprès d'une équipe, en tenant compte des caractéristiques des participants, afin de développer les connaissances et/ou les compétences relevant de son périmètre d'intervention.
- Mettre en œuvre et évaluer une intervention à visée pédagogique, en veillant à favoriser l'implication des participants, afin de faciliter la mise en œuvre des activités relevant de son périmètre d'intervention.

Bloc 2

Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

- Analyser les caractéristiques du territoire et des acteurs en présence, en tenant compte de son périmètre d'intervention et de dimensions économiques, sociales, éducatives, environnementales et culturelles, en vue de prioriser les enjeux sociaux et/ou sociétaux impactant le territoire et auxquels doit répondre le projet d'action.
- Analyser les besoins des publics visés, notamment les plus fragiles et en situation de handicap, en tenant compte de son périmètre d'intervention et en mobilisant les publics, en vue de prioriser les enjeux auxquels doit répondre le projet d'action.
- Examiner les politiques publiques et les dispositifs mobilisables sur le territoire dans le ou les domaines couverts par le projet d'action, en mettant en place une démarche de veille technique, juridique, pédagogique et éducative en vue d'alimenter la conception du projet d'action.
- Analyser le projet, l'organisation interne de la structure et les ressources humaines dont elle dispose, en repérant les attentes de la direction et en situant la structure dans son environnement, afin d'identifier les contraintes organisationnelles à prendre en compte pour le projet d'action.
- Définir la finalité et les objectifs d'un projet d'action dans une démarche d'éducation populaire, en tenant compte du projet de la structure, des besoins du territoire et des publics, dont les publics fragiles et en situation de handicap ainsi que des principes de responsabilité sociétale et environnementale, en vue de répondre aux enjeux et priorités identifiés.
- Définir un plan d'actions dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive, en veillant aux réglementations en vigueur, à l'organisation opérationnelle des actions, à la sécurité et à la démarche qualité, en vue de préparer la mise en œuvre d'un projet d'action.
- Elaborer une démarche d'évaluation et de pilotage, en veillant à ce qu'elle soit partagée au sein de l'équipe, afin d'effectuer un suivi de la mise en œuvre du projet d'action et de repérer en continu les améliorations à apporter.

- Elaborer le budget prévisionnel et la démarche de suivi budgétaire du projet d'action, en identifiant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet, en vue de solliciter les financeurs.
- Mobiliser les financements, en veillant à combiner différentes sources publiques et/ou privées, en vue d'accompagner le déploiement du projet d'action.

Bloc 3

Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

- Coordonner la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet d'action, en articulant l'ensemble des actions réalisées et en traitant les aléas, en vue d'assurer la qualité, la sécurité des actions et leur inscription dans une démarche d'éducation populaire.
- Réaliser le suivi du budget, en veillant au respect des procédures en vigueur au sein de la structure, en vue d'identifier et de mettre en place les actions d'ajustement nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action.
- Réaliser le suivi matériel et logistique du projet d'action, en veillant au respect des réglementations en vigueur et en mobilisant les interlocuteurs compétents, en vue de mettre en œuvre le projet d'action en sécurité.
- Evaluer le projet d'action, en associant les équipes et les publics, afin de suivre et d'améliorer la mise en œuvre du projet et du dispositif d'évaluation.
- Rendre compte des résultats du projet d'action, en veillant à répondre aux attentes de la structure, des publics et des financeurs, en vue d'argumenter sur l'utilisation des ressources mobilisées et de mettre en perspective de nouveaux projets d'action.

Bloc 4

Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

- Mobiliser les partenaires opérationnels et les réseaux professionnels de la structure, en veillant au respect du cadre fixé par la direction et dans la limite du périmètre d'intervention confié, afin de faciliter la mise en œuvre des activités conduites par la structure.
- Concevoir et mettre en œuvre une démarche de communication et de promotion des activités conduites dans le cadre d'un périmètre d'intervention, en s'appuyant sur différents canaux et en cherchant à optimiser les moyens mobilisés, en vue d'asseoir les activités de la structure dans le contexte local.
- Mettre en œuvre des actions de représentation opérationnelle et technique auprès des acteurs du territoire, en respectant le cadre défini par la direction de la structure et dans la limite du périmètre d'intervention confié, afin d'inscrire la structure dans les dynamiques partenariales locales.
- Alimenter les réflexions conduites sur son périmètre d'intervention, en mobilisant son expertise technique au service des instances de concertation institutionnelles, afin d'assurer la représentation de la structure dans les dynamiques institutionnelles locales.

Référentiel

www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39930/

Modalités d'obtention du diplôme

Pour obtenir le DEJEPS ASEC, l'apprenti(e) doit réussir les 4 épreuves d'évaluation validant les 4 blocs de compétences.

BC	Intitulé de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée
1	Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1) est réalisée au moyen de : - une mise en situation, au choix du candidat, sur une situation d'animation d'équipe, ou d'accompagnement/tutorat, ou de formation/information. - un document écrit personnel analysant l'expérience du candidat en matière d'organisation du travail de l'équipe, d'animation de l'équipe, d'accompagnement/tutorat et de formation /information - un entretien composé d'une soutenance suivie d'échanges avec les évaluateurs.	Mise en situation : entre 30 minutes et 1 h 15 mn maximum Soutenance orale : 15 minutes maximum Échanges : 30 minutes maximum
2	Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2) est réalisée au moyen d'un document écrit personnel du candidat analysant une démarche de conception d'un projet d'action et d'un entretien composé d'une soutenance suivie d'échanges avec les évaluateurs.	Soutenance orale : 15 minutes maximum Échanges : 30 minutes maximum
3	Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen d'un document écrit personnel du candidat analysant la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet d'action et d'un entretien composé d'une soutenance suivie d'échanges avec les évaluateurs.	Soutenance orale : 15 minutes maximum Échanges : 30 minutes maximum
4	Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 4 (BC 4) est réalisée au moyen d'un document écrit personnel du candidat portant sur son expérience de la mise en œuvre d'actions de développement de partenariats opérationnels et d'un entretien composé d'une soutenance suivie d'échanges avec les évaluateurs.	Soutenance orale : 15 minutes maximum Échanges : 30 minutes maximum